

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
du 21 juin 2010, 20 h.
Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppli
Maison de Commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la Secrétaire municipale Mme Sarah Ruchet, à la Boursière communale Mme Elisabeth de Mestral, à la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour est adopté à **l'unanimité** et se présente comme suit :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009.
3. Assermentation d'un Conseiller
4. Communications du Président.
5. Communications de la Municipalité.
6. **Préavis municipal no. 1/2010 : gestion et comptes 2009.**
7. **Préavis municipal no. 2/2010 relatif à la signature d'un acte notarié avec la commune de Buchillon concernant un droit de superficie distinct et permanent, promesse de partage de copropriété et la constitution de servitude (9'260),**
8. Rapport du Président.
9. Rapport du Syndic.
10. Election du Président.
11. Election du Secrétaire
12. Election des Vice-Présidents.
13. Election des scrutateurs.
14. Election des scrutateurs suppléants.
15. Election de la commission de gestion.
16. Propositions individuelles.

1. Appel.

44 conseillers présents, 6 excusés. *Municipalité* : 4 présents, M. José Manuel Fernandez excusé.

2. Procès-verbal du 14 décembre 2009.

Le procès-verbal est adopté tel quel à **l'unanimité**

3. Assermentation d'un conseiller.

Suite au décès de M. Philippe Marville, M. Matthew Thomson est assermenté devant l'assemblée debout, conformément à l'art. 5 du règlement du CC. Un exemplaire du règlement et du « trombinoscope » lui sont remis.

4. Communications du Président, M. Jean-Marc Schlaeppli.

- Le 9 février 2010, un ami et CC – **M. Ph. Marville** – est décédé, départ rapide et inattendu. Nous garderons un souvenir agréable de cette personne attentive, discrète, avec des avis pertinents que l'on a pu croiser au sein de commissions, au Bureau et dans la vie de tous les jours. « Je me rappelle d'une sortie du bureau organisée par Ph. Marville et A. Hoyois où nous sommes allés pêcher la truite à Vallorbe puis la manger dans un restaurant antillais. Une chouette soirée où l'on se rend compte que le Conseil c'est aussi des rencontres amicales et des découvertes d'autres parcours de vie. »

Pour rendre un dernier hommage à Ph. Marville, une minute de silence est observée.

- **Prochaine législature** : selon l'art. 17 de la Loi sur les Communes, le nombre des membres du CC est fixé selon l'effectif de la population de la commune, issu du recensement annuel. Un barème en fixe le nombre. Pour les communes de 1'001 à 5'000 habitants, le nombre de CC est de 35 à 70. Après en avoir délibéré, le Bureau du CC a écrit à la Municipalité pour lui soumettre sa proposition : le prochain CC serait composé de 50 membres élus en liste d'entente, comme actuellement. Renseignements pris auprès du Préfet, s'il n'y a pas de changement de barème, la décision peut être prise directement par le bureau, en accord avec la Municipalité.

- **Dates des élections communales 2011 :**

13 mars : Conseil communal et Municipalité (1er tour).

3 avril : 2ème tour éventuel pour le CC et la Municipalité.

15 mai : syndic et suppléants au CC (1er tour)

5 juin : syndic (2ème tour éventuel).

Délai de candidature pour le 1er tour : lundi 24 janvier 2011 à 12 h. 00.
Une séance de présentations et d'inscriptions pour la prochaine législature aura lieu le 8 novembre à 20 h.

- **Votations fédérales du 7 mars 2010** : participation : 51 %
Objet no. 1 « Recherches sur l'être humain » accepté par 89 % des votants

Objet no. 2 « Avocat des animaux » refusé par 78 % des votants.

Objet no. 3 « Taux de conversion LPP » refusé par 77 % des votants.

- **Démission de la secrétaire Anne Rohrbach** : après 26 ans de procès-verbaux (plus de 1150 pages rédigées) et 8 présidents, elle se sent lasse et désire se retirer. Consciente que cela ne se fait pas d'arrêter un an avant l'échéance d'un mandat, elle a cherché une remplaçante : Mme Isabelle Vouillamoz serait d'accord de la remplacer. Son premier pv fut celui du 25 juin 1984 : ce jour-là elle fut

assermentée en remplacement du conseiller Pierre Monsciani, démissionnaire, puis élue secrétaire du CC suite à la démission de M. André Martin. A cette époque, le CC comptait 40 membres : 39 hommes et 1 femme ! Essayer de transcrire au mieux les débats, côtoyer amicalement conseillères, conseillers, syndics et municipaux fut un vrai plaisir. Elle ne quitte pas vraiment les CC mais se réjouit de se retrouver parmi eux et non face à eux.

Le Président, après lecture de la lettre de démission, rappelle les présidents qui se sont succédé : 1984-1987 : Paul-Alain Magnollay; 1988-1991 : Charles-André Walter; 1992-1995 : Fréddy Marti; 1996-1999 : Pierre Magnenat; 2000-2003 : Charly Viquerat; 2004-2005 : Michel Tschanz; 2006-2008 : Philippe Zufferey; dès 2009 : Jean-Marc Schlaeppli.

Au nom du CC et de la Municipalité, le président - en remerciement du travail assidu – lui annonce que son vœu de partager un excellent repas avec tous les présidents qui ont jalonné son parcours de secrétaire va se réaliser. Aucun des présidents contactés ne s'y est opposé ! En plus, afin de sortir de ces 26 ans d'écriture procédurière, un bon dans La Librairie de Morges lui permettra de choisir de beaux et bons livres autres que des règlements et des pv reliés. Un magnifique bouquet de fleurs lui est encore offert.

Standing ovation. La secrétaire, très émue, a bien de la peine à exprimer ses remerciements.

- **9 septembre**, visites du réservoir et du nouveau collège, suivies d'un repas.
- Les **nouveaux conseillers** et ceux qui auraient changé de **banque** depuis l'an dernier sont priés de remplir les formulaires à disposition auprès de Mme de Mestral.

5 **4. Communications de la Municipalité**

a) M. Michel Roulet, syndic

- **Règlement sur les taxes d'auberge et de débits de boissons** : adopté lors du CC du 14.12.09, ce règlement a été ratifié par le chef du Département de l'Economie à fin décembre et pourra être appliqué pour l'ensemble de l'année 2010.
- **Police des constructions** : le projet de construction de 4 surfaces commerciales sur les parcelles no. 377 et 704 En Bellevue (ex halle Friderici) a été refusé en invoquant l'art. 77 LATC. Le permis de construire a été délivré à la société Meigerhorn pour la construction d'un important bâtiment administratif à l'ouest de La Tuilière (bâtiment Minergie d'env. 10'000 m² de plancher).

- **Cheminement piétonnier entre le chemin des Ecoliers et la route d'Estuey** : ce projet est bloqué par un recours de Mme et M. Addor Amey. La cour de droit administratif et public procédera à l'inspection locale demain après-midi.
- **Passage inférieur gare d'Etoy** : l'opération dite « coup de poing » s'est déroulée sans incident ce week end. Les travaux seront terminés en août tant pour les quais que pour le passage inférieur. Les CFF ont finalement admis de reconstruire un escalier d'accès au nord-est du quai amont. Tractations encore en cours pour un accès direct depuis le passage inférieur au nord-ouest.
- **Gravière à Buchillon** : les services cantonaux ont finalement donné l'autorisation pour l'exploitation d'une gravière sur la commune de Buchillon sur une surface réduite par rapport au projet initial. La cour de droit administratif et public a rejeté les recours. Un recours de droit public commun aux communes de Buchillon, d'Etoy, de l'exploitation de l'EMS « Le Pacific » et de l'association de sauvegarde des Bruyères sera déposé auprès du T.F.
- **Rapprochement des communes** : comme l'a annoncé la presse, les communes d'Allaman, Féchy, Bougy et Buchillon étudient des possibilités de synergie ou de rapprochement. Les pourparlers se sont élargis à toutes les communes du groupement scolaire d'Aubonne et Perroy. Il s'agit de faire un état des lieux des collaborations existantes afin de cerner qui peut faire quoi et comment, à quelle échelle.
- **Fête du district** : afin de marquer la naissance du nouveau district de Morges, les préfets ont lancé l'idée d'un spectacle itinérant intitulé « Deux décis d'Odyssée ». Cette création a été confiée à MM. Blaise Hofmann (textes), Gérard Demierre (mise en scène) et René Falquet (musique). 15 représentations gratuites sont prévues dans le district dont à Etoy le vendredi 10 septembre, 20 h. 30, devant la salle polyvalente.
- **Inauguration du collège** : samedi 11 septembre.

b) M. Louis-Daniel Martin, Municipal

- **Nouveau réservoir des Rippes** : les travaux sont terminés et le nouveau réservoir est en service depuis le 29 mars 2010. Le réservoir de la commune de Buchillon à Praz Riondet a été mis hors service le 31 mai. L'eau fournie par la commune d'Aubonne à la commune de Buchillon est maintenant introduite directement dans le réseau d'Etoy. L'alimentation du réseau de Buchillon ne se fait maintenant plus qu'au travers de notre réseau. Une petite plaquette avec les photos du chantier a été établie. Pour ceux qui le souhaitent, elle peut être consultée.

- **Réseau d'eau** : suite à l'entretien de 23 bornes hydrantes en 2009 avec le remplacement de 8 parties supérieures, l'ECA nous a versé une subvention de CHF 10'785.-.
- **Préavis no 6/2009** : le remplacement de la conduite RC1 – En Folliar est terminé. Mis à part un petit affaissement de terrain dans le talus de l'autoroute, les travaux se sont bien déroulés.
- **Zones de protection de Chanivaz** : toujours dans la suite du recours « Cornaz », les essais de pompage « longue durée » ont été exécutés du 4 février au 24 mars. Nous sommes maintenant dans l'attente des résultats.
- **STEP** : suite à des réclamations de voisins de la STEP de St-Prex, relatives aux mauvaises odeurs, une étude a été commandée pour connaître les causes et surtout les mesures à prendre à court et moyen terme. La charge des eaux à traiter devient critique. La recherche de leur provenance est également nécessaire dans le cadre d'une répartition équitable des coûts d'exploitation entre les trois communes. Une étude est donc en cours afin de trouver des solutions pour résoudre le problème du traitement de ces eaux (remplacement de certains éléments, mise en œuvre de travaux permettant une augmentation de la capacité de la STEP).
- **SDIS** : la nouvelle loi sur le « Service de défense contre l'incendie et le secours (LSIDS) a été votée par le Grand Conseil le 2 mars 2010. Selon cette nouvelle loi , je cite « Pour assurer le respect des exigences découlant du standard de sécurité cantonal, les communes du canton collaborent pour créer et exploiter des SDIS régionaux, et accomplissent ensemble les tâches découlant du service de défense contre l'incendie et de secours ».
Le CIBEST sera donc, dans le cadre de cette régionalisation, intégré dans le périmètre de la périphérie de Morges. Cette région, baptisée « SIS Morget » regroupera 32 communes du district. Un groupe politique est chargé de rédiger des statuts pour cette nouvelle entité pour la fin de cette année, sous la forme probablement d'une association de communes, organe identique à la PC. L'objectif est de soumettre ces nouveaux statuts pour acceptation aux Conseils Communaux avant juin 2011, avec mise en application au début 2012.
- **CIBEST** : dans le cadre du traditionnel concours annuel des sapeurs pompiers du canton, l'équipe du CIBEST s'est classée 2^{ème} de son groupe avec la mention « très bien ». D'autres sapeurs ont également participé au gymkhana et se sont bien classés aussi.

b) M. Daniel Fiora, municipal**• Finances :**

- Comptes postaux et bancaires : 3'582'000 fr. en notre faveur.
Nous avons remboursé 250'000 fr. sur l'emprunt SUVA au 19.1.2010, 1'300'000 fr. échu le 10.2.2010 ainsi que 1'000'000 fr. échu le 7.6.2010 et nous rembourserons 2'000'000 fr. à échéance du 30.9.2010, tous à l'UBS.

Un nouvel emprunt de 6'000'000 fr. auprès de l'UBS à 2,27 %, pour 10 ans, avec un amortissement de 250'000 fr. par an a été contracté. Nous espérons que cet emprunt, en plus des rentrées prévues ces prochains mois, devrait nous permettre de faire face aux financements en cours, soit le réservoir, le passage sous-voies ainsi que le nouveau collège communal. Après ces transactions, le montant des emprunts se montera à 8'750'000 fr.

- Impôts budgétisés pour 2009 : 7'056'000 fr + arriérés au 31.12.2009 : 2'312'400 fr. Acomptes reçus de la Recette : 3'404'000 fr. soit un solde à recevoir de 5'964'400 fr.

• Routes :

- La construction d'un **trottoir** séparé de la route par une bande herbeuse a été prévu (comme celui de la route d'Allaman) au **Chemin Sous-la-Ville**, entre la route de la Gare et le chemin du Grand-Pré, côté montagne. Des discussions auront lieu avec les propriétaires afin de le prolonger jusqu'au carrefour de la route d'Allaman.

- De gros travaux vont être entrepris pendant les vacances d'été au centre du village. Le **carrefour entre l'Auberge communale et l'ancienne laiterie** va être réaménagé : en tirant la route droite, en créant 2 places d'arrêts bus couverts de chaque côté de la route (du même type que celui de la gare). Le passage piétons sera déplacé et sécurisé visuellement par un îlot ainsi que par une large bande crème direction Lausanne. Par contre, 3 places de parc passeront à la trappe.

• La **balayeuse** en location est enfin en service. Bons résultats à ce jour, améliorations possibles.

• **Police** : un contrat a été signé avec la société Sécuritas pour le contrôle de tous les bâtiments communaux : salle polyvalente, voirie, bâtiment de commune, ancienne école, petit collège, bâtiment des pompiers. Les contrôles ont lieu inopinément 4 fois par semaine entre 20 h. et le lendemain à l'aube. Il ne se passe pas une semaine où il n'y a pas une porte ou une fenêtre restée ouverte. Cela permettra de lutter un peu plus contre les déprédations qui continuent, surtout dans le bâtiment communal.

c) M. Roland Corthay, municipal

- **Bâtiment du feu** : changement de locataire : notre concierge, M. Freitas, a donné son congé pour l'appartement de 3 pièces qu'il occupait. Cet objet a été mis sur le marché afin d'offrir aux habitants du village un appartement à loyer raisonnable. Seules 2 demandes venant de la Commune sont parvenues et le choix s'est porté sur une nouvelle locataire, Mme Bourgeois.
- **Bâtiment administratif** : M. Lorenzi, locataire de l'appartement du 2^{ème} étage, a déménagé. Il a été reloué à la personne proposée par ce dernier, Mlle Coralie Wenger.
- **Collège de La Fin** : l'une des deux chaudières à gaz a rendu l'âme en janvier. Les technologies actuelles ne permettant pas de n'en changer qu'une, l'option a été prise de remplacer ces 2 chaudières par une seule, plus puissante. C'est l'entreprise Viquerat qui a réalisé ce remplacement d'urgence pendant les vacances scolaires de février.
- **Collège Les Communaux** : l'exécution des travaux avance avec satisfaction. Les aménagements routiers sont presque terminés, à l'exception du marquage au sol et de la signalisation verticale. Pour le bâtiment, c'est le stade des finitions : peinture, carrelages, pose des parquets et des faux plafonds.
- **Conciergerie** : en avril, M. Shahini Shadet, qui habite à la route de la Plantay, a été engagé au poste de concierge. Entrée en fonction le 2 août 2010.

5. Préavis municipal no. 1/2010 relatif à la gestion et aux comptes 2009.

Le préavis municipal (10 pages) est complété par une "analyse et commentaires des comptes 2008" (12 pages). Il est accompagné du rapport de la fiduciaire COFIREV à Bière (15 pages) et des comptes de fonctionnement établis comparativement : comptes 2009, budget 2009, comptes 2008 (10 pages) suivis d'un tableau des revenus par nature (2 pages).

Avant les attributions et amortissements obligatoires, la situation du compte de fonctionnement fait apparaître un excédent de recettes de CHF 2'542'010,95. La clôture finale des comptes se traduit par un excédent de recettes de CHF 44'912,55, imputé au passif du bilan dont le montant final au 31.12.2009 s'élève à CHF 400'274,30.

L'excellent résultat des comptes 2009 provient notamment de la facturation des différents impôts (CHF 1'486'400,00), de l'encaissement des taxes liées à de nombreux chantiers (CHF 591'400,00) ainsi que les soldes en notre faveur de la facture sociale (CHF 490'300,00) et de la péréquation (CHF 129'800,00) qui nous ont été ristournés.

Pour l'année 2009, nous n'avons pas procédé à des amortissements étant donné que les travaux d'investissements sont encore en cours.

L'excédent de recettes 2009 a été mis en réserve en ce qui concerne les comptes Eaux et Egouts, ceci en vue d'amortir les investissements relatifs à ces services. Le solde de CHF 1'900'000,00 a également été mis en réserve en vue d'amortissements futurs de divers travaux d'investissements.

L'année comptable favorable nous permet de bénéficier d'une marge d'autofinancement confortable. Celle-ci est nécessaire afin que nous soyons en mesure d'adapter les équipements de notre Commune en pleine évolution.

Gestion des déchets : les déchets ménagers représentent 209 kg par habitant (2716 hab.). Si une légère diminution de kg par habitant est constatée, il est regrettable de souligner que lors des tournées de ramassage des objets encombrants, un nombre important d'objets métalliques et en bois pourraient être amenés à la déchetterie. Continuons à trier, cela en vaut la peine.

La Municipalité propose de fixer le montant de la taxe personnelle due pour la collecte, l'élimination et le traitement des déchets à CHF 90 pour 2010.

La commission de gestion, présidée par M. C. Delétra, se composait de Mmes L. Suchet, C. Dutoit (rapporteur) et de MM. P. Lüthi, P. de Mestral, P. Olivet. Elle s'est réunie à 13 reprises.

Mme C. Dutoit demande si elle est autorisée à ne lire que les conclusions du rapport. Le Président lit l'art. 68, dernier alinéa. Vote : le CC accepte à **l'unanimité** de dispenser le rapporteur de lire le rapport dans son entier (10 pages).

Suggestions de la commission de gestion :

- Terminer la révision des cahiers des charges et des statuts du personnel communal.
- Finaliser la mise en ligne des PV, préavis, budgets, comptes, communications du Conseil, après approbation, sur le site internet de la commune d'Etoy.
- Augmenter le recyclage des déchets verts (par un ramassage porte-à-porte ou par la mise à disposition d'une benne à gazon hors du périmètre fermé de la déchetterie).
- Ajouter une boîte anti-retrait pour les médicaments, à la déchetterie.
- Sécuriser l'accès aux bennes pour le bois et les déchets non recyclables qui, actuellement, est dangereux.
- Vérifier la mise à jour des plans du village affichés aux piliers publics.
- Elaborer une vision d'avenir incluant un développement sur le long terme du village.

La commission de gestion remercie la Municipalité et Mme E. de Mestral de leur disponibilité et de leurs explications ainsi que et MM. L. Aubert, J.-L. Buchet et D. Pittet pour leur accueil lors des visites de la voirie et de la salle polyvalente. Elle propose d'accepter le préavis

Discussion

- sur le rapport de la commission de gestion

M. L.-D. Martin demande de corriger le rapport de la commission de gestion au bas de la page 7/10 :

Ce dépassement (CHF 200'000) s'explique par le déplacement non prévu initialement d'une canalisation d'eau claire qui traversait la parcelle Ferring et de la pose d'une conduite d'eau sous pression au travers de la route de "Pallatex".

M. D. Fiora demande de corriger aux pages 7/10 et 10/10 (annexe) le no. des comptes du préavis 6/2009 «Remplacement d'une conduite d'eau RC1 – route en Bellevue – route d'Allaman » : **9144.92** et non 9144.42.

M. D. Grand (p. 9/10) demande s'il est prévu de récupérer les déchets organiques pour les livrer à Germanier (digesteur biogaz à Lavigny).

M. M. Roulet répond en l'absence du Municipal responsable : il n'existe pas de solution à court terme. L'économie n'est pas prouvée. Ce ramassage implique un container supplémentaire par maison. Et ensuite, il s'agit d'organiser le ramassage pour les nettoyer. Si on économise 100 t ok mais pour 30 t cela ne vaut pas la peine. Donc, pas de décision pour l'instant, il faut en discuter.

M. A. Fragnière, se référant à la suggestion de la commission « Elaborer une vision d'avenir incluant un développement sur le long terme du village » demande que la réflexion se fasse au niveau de l'entier du village, La Plantay faisant partie d'Etoy. M. C. Delétra est désolé que le terme « village » ait été mal interprété : il est évident que si un plan se fait, il englobera l'Espérance à La Plantay qui font, bien sûr, partie du village d'Etoy.

Le Président ouvre la discussion ^{sur} le préavis, le budget et ses annexes :

- Rapport de la fiduciaire : p 3 : M. F. Magnollay demande à quoi correspondent les CHF 7'760'000 « provision pour travaux futurs » Fiora explique qu'il s'agit du passage sous-voies, des travaux au centre du village ainsi de l'amortissement du nouveau collège. Il n'aime pas amortir des projets non terminés et préfère mettre de côté. Comme les comptes « passage sous-voies » et « collège » seront clos en 2010, à ce moment-là il amortira.

- Budget communal : M. F. Magnollay demande ce que signifie «impôts sourciers mixtes » (compte 21.4001.1). M. Ph. Martin vient au secours de M. D. Fiora qui n'a pas d'explication. Un « sourcier mixte » est un contribuable ordinaire imposé également à la source.

M. J.-L. Rochat demande ce qu'il en est du compte 21.4012 « Impôts s/capital net pers. morales » CHF -132'236,30. M. D. Fiora explique que ce sont les impôts de certaines sociétés ayant trop payé et qu'on doit rembourser. Il n'a toujours pas de réponse de l'Etat.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au **vote**. La Municipalité se ralliant aux conclusions de la commission de gestion, le Conseil communal d'Etoy décide :

1. de fixer à CHF 90.00 la taxe personnelle 2010 due pour la collecte, le traitement et l'élimination des déchets en application des modalités de l'annexe au règlement communal en la matière, entré en vigueur le 1er janvier 1997.

oui : majorité non : 1

2. d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2009, ainsi que le bilan, tels que présentés.

oui : unanimité

3. d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière.

oui : unanimité

4. de relever la commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes.

oui : unanimité

7. Préavis no. 2/2010 : relatif à la signature d'un acte notarié avec la commune de Buchillon concernant un droit de superficie distinct et permanent, promesse de partage de copropriété et la constitution de servitude (9'260).

Le **préavis municipal** (2 pages + acte notarié 6 pages et un plan) rappelle que les communes d'Etoy et de Buchillon sont copropriétaires à respectivement 2/3 et 1/3 de la parcelle 607, d'une superficie de 12'031m², colloquée en zone d'utilité publique, à la Plantay. Buchillon envisage de construire une salle de gymnastique VD2 sur cette parcelle, le permis de construire a été délivré.

Deux possibilités de partage s'offraient à Etoy :

- partage de la parcelle selon les parts respectives de chacun,
- maintien de la copropriété sur l'ensemble de la parcelle avec établissement d'un droit distinct et permanent de superficie, sans soulte.

Selon les vœux de la Municipalité de Buchillon, la Municipalité d'Etoy a

opté pour la 2^{ème} variante.

En effet, cette salle sera essentiellement destinée aux élèves d'Etoy et de Buchillon enclassés au collège intercommunal de Buchillon. Durant les plages horaires non utilisées par la commune de Buchillon, cette salle pourra être utilisée, en priorité, par les sociétés locales sportives d'Etoy.

Une promesse conditionnelle de partage de copropriété a été incluse dans l'acte notarié au cas où la commune de Buchillon fusionnait avec une ou des communes sans la commune d'Etoy ou si la commune de Buchillon céda le droit de superficie à un tiers.

La **commission** nommée pour étudier cet objet était présidée par M. F. Arn et se composait de Mmes B. Braendli, D. Veuthey, de MM. P.-A. Glauser et T. Jakob, rapporteur. En son absence, c'est Mme D. Veuthey qui lit le rapport. La commission constate que la modalité prévue contribue à maintenir un partenariat entre les 2 communes. Elle souhaite, notamment, que les sociétés locales puissent utiliser la salle gratuitement et, en contrepartie, Etoy pourrait exonérer Buchillon de diverses taxes. Elle considère que le droit de superficie prévu est avantageux pour la Commune et propose au CC d'accepter ce préavis.

Discussion : M. V. Payot demande la raison du choix de la 2^{ème} variante. La Municipalité lui répond : la volonté de Buchillon de construire une salle de gymnastique existe depuis des années. Cette commune est prête à financer cette salle.

M. F. Magnollay se réfère au rapport de la commission et souhaite savoir de quelles taxes la commune de Buchillon pourrait être exonérée. M. M. Roulet répond qu'il pourrait s'agir des taxes eau, égouts. Ce serait une manière élégante à négocier qui ne figure pas dans la convention.

La commission se ralliant à la conclusion de la Municipalité, l'assemblée passe au **vote** et décide, à **l'unanimité**,

d'autoriser la Municipalité à signer l'acte notarié tel que présenté dans sa version du 06 mai 2010 par Me Yves Rattaz, notaire (ACTA notaires associés).

6. Rapport du Président, M. Jean-Marc Schlaeppli

Le Président résume les activités du CC durant cette 4^{ème} année de législature, commencée le 1^{er} juillet 2009 avec un nouveau président, un nouveau Bureau et une nouvelle commission de gestion, élus lors du CC du 22 juin 2009. Il rappelle les préavis présentés, les assermentations, les remplacements au sein des commissions, les votations fédérales et cantonales.

Le premier CC qu'il présida lui a valu quelques jours de stress, de tensions, de doutes car ce soir-là les CC ont autorisé la Municipalité à investir 10'395'500 fr. pour l'avenir du village.

Les débats ont été quelquefois chauds ou du moins animés et ont touché l'ensemble des membres du CC. Mais n'est-ce pas là le but d'un Conseil : confronter nos idées et faire avancer des projets, lancer des choses qui nous tiennent à cœur ? Il remercie : les CC de leur participation et les encourage à continuer; la Municipalité pour son travail et ses contacts avec lui toujours placés sous le signe d'un dialogue constructif; les CC pour toutes les séances de commissions auxquelles ils ont participé, parfois en dernière minute; les membres du Bureau du Conseil, toujours compétents et présents.

7. Rapport du Syndic, M. Michel Roulet

Durant cette quatrième année de la législature, le CC s'est réuni à 4 reprises pour traiter de 9 préavis municipaux.

- Les investissements votés l'an dernier se montent à plus de 12'500'000 fr. Les Municipaux ont tous été fortement sollicités pour suivre la réalisation des projets.
- M. R. Corthay a suivi et coordonné sans mandataire les travaux d'aménagement de l'épicerie dans les locaux de la poste. Ce chantier, d'apparence modeste, a nécessité l'intervention de 12 corps de métier. L'épicerie a ouvert en janvier, à la satisfaction de tous.
- Le volet « logement » de la motion Magnenat et consorts n'a pas encore trouvé d'issue à cause de certaines dispositions du plan directeur cantonal. Une entrevue est prévue avec le chef du département et le chef de service du SDT.
- Après quelques sueurs froides suite à un recours en matière de marchés publics, le chantier du collège a pu démarrer juste à temps et le bâtiment sera opérationnel pour la rentrée scolaire.
- Le nouveau réservoir, souhaité tant par les services cantonaux que par les municipaux du service des eaux depuis plus de 25 ans, est en exploitation. Les réseaux d'eau d'Etoy et de Buchillon sont désormais communs hormis la distribution sur le territoire de Buchillon. Avec la nouvelle conduite « En Bellevue », le réseau est désormais entièrement réalisé.
- Les travaux d'aménagement de la gare d'Etoy seront prochainement terminés. Nous sommes toujours dans l'attente de la confirmation par le service de la mobilité de l'amélioration de la desserte.
- Dans le cadre de leurs dicastères respectifs, la municipalité participe à de nombreuses séances régionales ou intercommunales, notamment : réorganisation scolaire et mise en place de la future association intercommunale; mise en place de la nouvelle organisation de défense incendie régionale; structures de la petite enfance et parascolaires; transports scolaires; équipements régionaux; péréquation; étude de circulation; révision du plan et règlement cantonal Littoral Parc; rapprochement avec les communes voisines.

1908.

- Les comptes 2009 bouclent avec une marge d'autofinancement confortable, ce qui permet d'envisager un avenir serein pour notre Commune. Notre tissu économique se renforce et nous devrions être en mesure de faire face à l'évolution des besoins de la société.
- Remerciements : à ses collègues municipaux pour leur engagement sans faille et l'excellente ambiance qui règne au sein de la Municipalité; aux conseillers pour la bonne harmonie qui règne entre nos autorités; à tous les collaborateurs communaux.
- Félicitations à A. Rohrbach pour sa longue et précieuse fidélité au secrétariat du Conseil : le Syndic peine à croire qu'elle va rentrer dans le rang.

8. Election du Président

Sous la présidence de M. T. Simond, vice président,

M. V. Payot propose la candidature de M. J.-M. Schlaeppi, président sortant.

Bulletins délivrés et rentrés	43
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	41
Majorité absolue	21

M. Jean-Marc Schlaeppi remercie l'assistance de la confiance renouvelée. **Il est élu avec 41 voix.**

9. Election du secrétaire du Conseil communal

Ayant donné sa démission (cf « Communications du Président » p. 1897), Mme A. Rohrbach propose la candidature de Mme I. Vouillamoz.

Bulletins délivrés et rentrés	44
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	42
Majorité absolue	22

Mme Isabelle Vouillamoz est élue secrétaire du Conseil communal d'Ettoy dès le 1er juillet 2010 avec 41 voix, une voix à Mme R. Buchet.

9a) Election du premier vice-président

M. P. Martin propose la candidature de M. T. Simond, vice-président sortant. Comme il n'y a qu'un seul candidat, le président propose la procédure simplifiée, soit à main levée, à condition qu'elle soit acceptée à l'unanimité. Au vote, unanimité. Donc l'élection se fait à main levée.

M. Thierry Simond est élu à la majorité, 1 abstention.

9b) Election du second vice-président

M. T. Simond propose la candidature de Mme A. Daiz. Comme précédemment, le président propose la procédure simplifiée qui est acceptée à l'unanimité.

Mme Aurélie Daiz est élue à main levée à la majorité, 1 abstention.

10. Election de deux scrutateurs.

Mme S. Thury propose Mme V. Elamly; Mme R. Buchet propose M. T. Creteigny.

Bulletins délivrés et rentrés	44
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	41
Majorité absolue	21

Mme Véronique Elamly et M. Thierry Creteigny sont élus scrutateurs avec 41 voix.

11. Election de deux scrutateurs suppléants.

Mme V. Elamly propose M. M. Thomson et M. T. Creteigny propose Mme S. Buchet

Bulletins délivrés et rentrés	44
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	42
Majorité absolue	22

M. Matthew Thomson est élu avec 41 voix, Mme Sandrine Buchet est élue avec 39 voix.

12. Election de la commission de gestion.

Selon notre règlement, la commission de gestion est composée de 7 membres. Elle est élue pour un an et est rééligible 2 fois. Sont rééligibles cette année : Mme Christine Dutoit et MM. Patrick Lüthi et Pierre Olivet.

Devant le manque d'enthousiasme de l'assemblée pour proposer des candidats, M. C. Delétra rappelle que cette commission - quoique demandant beaucoup de travail - est très intéressante, car on touche à tout et qu'on a des contacts privilégiés avec la Municipalité et la Boursière. Il propose les candidatures de Mmes C. Dutoit, S. Thury,

R. Buchet et de MM. P. Olivet, P. Lüthi. M. P. Olivet propose M. T. Jakob. M. J.-F. Fischer propose M. Y. Meyland.

Bulletins délivrés et rentrés	44
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	43
Majorité absolue	22

Sont élus : **Mme Christine Dutoit avec 41 voix, MM. Patrick Lüthi et Yves Meyland avec 40 voix, M. Tristan Jakob avec 39 voix, Mme Rosangela Buchet avec 38 voix, Mme Sophie Thury et M. Pierre Olivet avec 36 voix.**

13. Propositions individuelles

- M. F. Magnollay demande que le pilier public de la rue d'Estuey soit régulièrement mis à jour, par exemple les derniers décès n'ont pas été affichés.
- M. F. Magnollay demande où en est sa motion déposée le 14 décembre 2009 et concernant la lecture des rapports des commissions. M. M. Roulet admet qu'elle a passé aux oubliettes ... Du coup, cette intervention donne du souci à M. C. Delétra (Président de la commission de gestion) puisque seules les conclusions de la commission de gestion ont été lues ce soir. Qu'il se rassure, cela est prévu dans le règlement.
- M. C. Delétra rappelle qu'un tournoi de football folklorique est organisé le 27 juin par le FC Etoy. L'idée d'une équipe CC lui paraîtrait sympathique. Que les futurs participants viennent le trouver à la fin de la séance.
- Mme S. Thury demande ce que peut faire la Municipalité pour que la récréation ne se déroule pas à 2 h. du matin dans le préau de l'école de la Fin. M. D. Fiora regrette qu'effectivement certains jeunes

posent problème, que des déprédations soient régulièrement constatées. Il faut essayer de les prendre sur le fait. Un contrat a été signé avec Securitas (cf. communications, p. ...) Il faut appeler le 117 pour leur expliquer ce qui se passe, pour signaler le tapage nocturne. En principe, les agents viennent.

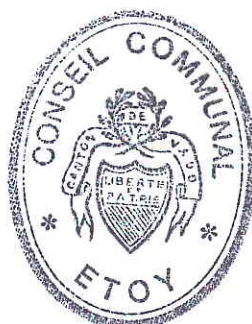
- Mme S. Thury signale que le pot de fleurs sur le trottoir empêche le passage de piétons et de poussettes. M. D. Fiora lui répond que tout doit se régulariser cette semaine.
- M. J.-D. Mandry est ébahi que, le long du chemin des Ecoliers, tant de déchets jonchent le terrain communal. Il faut que cela soit bien nettoyé si l'on veut pouvoir éduquer la population.
- M. J. Gay s'inquiète de la signalisation en venant de la gare, des difficultés pour accéder à la salle polyvalente. Selon M. D. Fiora, le marquage devrait avoir lieu le lendemain.
- M. N. Fatio soulève le problème du parking de la gare dont les places sont régulièrement squattées par des voitures du garage d'en face. M. D. Fiora est conscient de ce problème d'autant que les travaux actuels diminuent encore le nombre des places, effectivement 2-3 voitures doivent appartenir au garage. Une solution est à l'étude.
- M. S. Thury constate que l'accès à l'EMS « Pacific » est dangereux car encombré par des bateaux, des voitures. M. M. Roulet explique que la contre-allée est un accès privé. La Municipalité a écrit, la barrière devrait être resserrée et des mesures prises.
- Mme V. Hüsler est inquiète du cheminement depuis le nouveau collège jusqu'au haut du village. A-t-on étudié une possibilité pour que les enfants passent par les vignes, par exemple ? Le trottoir de la rue d'Estuey est très étroit, pourquoi ne pas l'élargir ? M. M. Roulet admet qu'il n'y a pas vraiment de solution idéale, il faut y réfléchir. Le passage pour piétons vers la Raiffeisen pourrait être repoussé un peu à l'est.

Séance levée à 22 h. 30

Prochain rendez-vous : 27 septembre.

Le Président

Jean-Marc Schlaeppli



La Secrétaire

A. Rohrbach